Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_009-DE

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-009

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 42
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h à Pierre Le Goff **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Plouigneau** : Joëlle Huon, Johny Delépine.

Création d'autorisations de programme / crédits de paiement

Rapporteur : François Girotto

La procédure des AP/CP (autorisations de programme/crédits de paiement) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissements.

Conformément aux dispositions de l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'AP (autorisation de programme) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_009-DE

Le CP (crédit de paiement) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions comptables et budgétaires M57 et M43 ;

Vu la délibération D19-007 du 11 février 2019 autorisant la mise en place des autorisations de programme/crédits de paiement ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 2 février 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté de mettre en œuvre cet outil de gestion pour les opérations :

Budget principal :

N° de l'AP	20253101	Matériel roulant de collecte
	Montant TTC	5 031 000,00 €

Budget annexe Transports :

N° de l'AP	20263301	Flotte Autobus – DSP Transports
	Montant TTC	2 100 000,00 €

La répartition des Crédits de paiement est jointe en annexe.

Le Conseil de Communauté est invité :

- **à approuver la création des nouvelles AP/CP**
- **à autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents concernant ce dossier.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MORGOULEZ